



Département du Gard * Ville de Le Grau-du-Roi

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **03 juillet 2020** à 18.00 heures

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Secrétaire de séance :

Charly CRESPE

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claude BERNARD, Françoise LAUTREC, Lucien VIGOUROUX, Françoise DUGARET, Michel DE NAYS CANDAU, Chantal VILLANUEVA, Olivier PENIN, Pascale BOUILLEVAUX-BREARD, Lucien TOPIE, Carole LOUCHE, Gilles LOUSSERT, Roseline BRUNETTI, Philippe BLATIERE, Chantal BERTRAND, Robert GOURDEL, Maryse DEVEZE, Alain MARTI, Marie-Christine ROUVIERE, Armel JOUANNET, Christine LACROIX, Pierre DEUSA, Charly CRESPE, Corinne PIMENTO, Alain GUY, Martine SCOLLO-OGIER, Didier GRANON, Jean-Pierre FILHOL.

La séance est ouverte à 18.00 heures par M. Robert CRAUSTE dans la salle du gymnase du palais des sports (en raison de la crise sanitaire lié au COVID 19 et pour des raisons de sécurité) sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, Maire, qui déclare les membres du Conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Il informe l'assemblée de la démission de Mme Annie BRACHET qui est remplacée par le suivant dans la liste soit, M. Jean-Pierre FILHOL.

M. Charly CRESPE, en sa qualité de plus jeune de l'assemblée, est désigné en qualité de secrétaire. Il procède à l'appel.

Élection du Maire

M. Pierre DEUSA, en sa qualité de plus âgé de l'assemblée, prend la présidence. Il rappelle que l'élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des voix (L.2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales). Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

M. Pierre DEUSA demande, pour la constitution du bureau, que deux assesseurs au moins soient désignés par le Conseil municipal. Ce fut MM. Gilles LOUSSERT et Corinne PIMENTO.

M. Robert CRAUSTE est le seul candidat déclaré.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote (placée au centre) et a fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe fournie par la mairie. Le nombre de conseillers ne participant pas au vote est enregistré.

Le Président et les assesseurs ont procédé ensuite au dépouillement.

Le vote a eu lieu et le dépouillement a fait apparaître les résultats suivants :

- CRAUSTE Robert : 23 bulletins
- Bulletins blancs : 06 bulletins

M. Robert CRAUSTE est donc élu. M. Pierre DEUSA a proclamé le Maire nouvellement désigné qui a été immédiatement installé.

M. Pierre DEUSA a remis l'écharpe à M. Robert CRAUSTE.

Le résultat est retranscrit sur le procès-verbal prévu à cet effet, sur la feuille de proclamation annexée au PV et sur le tableau du Conseil municipal.

Election des Adjoints

M. le Maire précise qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune peut disposer de 8 Adjoints au Maire au maximum (30 % de l'effectif légal). La Commune dispose actuellement de 8 Adjoints au Maire. Il est proposé de maintenir ce chiffre. Le Conseil est invité à délibérer.

Avis favorable à l'unanimité

M. le Maire, invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des Adjoints. Le Conseil municipal accorde un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès de M. le Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire. Seule la liste de la majorité se présente au vote.

Mme Françoise DUGARET présente la liste conduite par M. Claude BERNARD, énonce les noms des candidats et dépose la liste auprès de M. le Maire.

Passé ce délai, Monsieur le Maire constate qu'il s'agit de la seule liste déposée.

Le Conseil municipal a procédé ensuite à l'élection des Adjoints qui sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Si après deux tours de scrutins aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote (placée au centre) et a fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe fournie par la mairie. Le nombre de Conseillers ne participant pas au vote est enregistré.

Le vote a eu lieu et le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

-  Liste conduite par M. Claude BERNARD : 23 bulletins
-  Bulletins blancs : 06 bulletins

Sont donc élus :

BERNARD Claude	1 ^{er} Adjoint	TOPIE Lucien	5 ^{ème} Adjoint
LAUTREC Françoise	2 ^{ème} Adjoint	VILLANUEVA Chantal	6 ^{ème} Adjoint
VIGOUROUX Lucien	3 ^{ème} Adjoint	DE NAYS CANDAU Michel	7 ^{ème} Adjoint
DUGARET Françoise	4 ^{ème} Adjoint	BOUILLEVAUX-BREARD Pascale	8 ^{ème} Adjoint

Monsieur Robert CRAUSTE remet les écharpes et les médailles aux Adjoints. Il fait le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Chers collègues membres du Conseil municipal du Grau du Roi,

Chères Graulennes et chers Graulens,

Aujourd'hui, notre assemblée ne peut pas plonger son regard dans la mer pour s'inspirer, partager et débattre comme elle peut le faire lors des séances à l'Hôtel de Ville ...

Mais peu importe, la mer est dans notre cœur et dans nos consciences ... C'est en cela aussi que nous sommes et que nous restons un peuple de la mer ...

Être nous-mêmes ... regarder devant nous ... avec vigilance et confiance ... telle est notre volonté pour mener au mieux les destinées de notre territoire ...

Je crois dans notre capacité à imaginer et à bâtir notre avenir collectif ... Je crois à la force morale et humaine de notre commune ... Je vois ses talents ... Je connais intimement ses ressorts et ses potentiels ...

Et ... je sais que notre culture issue de la solidarité des gens de mer n'éloigne jamais le succès de la juste récompense de l'effort et de l'aide aux plus fragiles.

Même dans cette salle qui nous accueille pour nous permettre de respecter les précautions sanitaires ... même entre ses murs chauds ... même ici, j'ai le sentiment d'être aux pieds de notre phare ... emblème de tant de choses et de tant d'histoires gravées dans nos coeurs et nos mémoires ...

Nous sommes face à de nombreux défis ... sanitaires ... environnementaux ... économiques ... sociaux ... urbains ... qui sont autant d'occasions pour nous d'innover et de faire de notre Ville une référence en Méditerranée ... Autant d'occasions pour nous de trouver des solutions pour améliorer notre vie quotidienne et préparer notre avenir commun ...

Nous allons relever chacun des défis et je réaffirme devant vous la volonté de protéger, de réunir et de construire ... la volonté de mener, d'impulser ou d'accompagner toutes les politiques publiques nécessaires pour répondre à l'urgence environnementale, économique et sociale ...

Et nous allons relever ces défis sans jamais oublier ce que la culture, l'éducation et la transmission offrent à notre esprit d'émancipation et de liberté ...

Je continuerai à arpenter nos rues et aller à la rencontre de tous ... en toutes circonstances ... car rien de grand ni de juste ne peut se faire sans savoir, comprendre et confronter les points de vue ... au plus près des citoyens et des situations ...

La campagne qui vient de s'écouler a été une belle et longue respiration démocratique et citoyenne ... je remercie chacune et chacun de celles et de ceux qui se sont engagés comme chacune et chacun de celles et de ceux qui ont permis un débat franc et serein qui honore notre Ville ...

Je souhaite la bienvenue à chacun des nouveaux élus ... Je leur souhaite de prendre du plaisir à servir notre commune et ses citoyens ... Je leur souhaite d'apprendre comme je souhaite que nous apprenions d'eux ...

Je les encourage à préférer l'agir aux postures ... comme je les encourage à toujours faire le choix de l'intérêt général face aux intérêts partisans ... à ne jamais oublier notre devoir d'exemplarité, de probité et d'engagement ...

Vive le Grau du Roi ! Vive la République française ! »

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de vin d'honneur comme le veut la tradition et ce, compte tenu des dispositions particulières liées à la crise sanitaire. La séance est levée à 18.47 heures.